Mourad Khéchine attaque en justice le tourismemagazine.com

Le patron des hôtels Les Orangers nous poursuit pour diffamation suite à notre article concernant la tentative de saisie d'un avion de Condor, filiale de Thomas Cook, en octobre dernier.

En tant que responsable légal du journal letourismemagazine.com et auteur de l'article **« Avion Condor : l'enfer est pavé de bonne intentions »** publié le 13 octobre 2019, je porte à la connaissance de nos lecteurs que j'ai comparu hier devant la Brigade Criminelle suite à une plainte de M. Mourad Khéchine mettant en cause mon article précité.

En attendant que la justice se prononce, je me permets de souligner que les arguments de M. Mourad, aussi khéchine soit-il, sont bien maigres. Pire, le plaignant est allé jusqu'à se plaindre de la mention dans notre article de « la séquestration de clients » par ses soins, sujet que nous n'avons jamais évoqué ni dans l'article incriminé ni dans aucun autre article.

Ainsi, je considère cette plainte pour « diffamation et propagation de fausses nouvelles » comme abusive et assimilable à une tentative d'intimidation d'un journaliste dans l'exercice de son métier, d'autant plus que M. Khéchine n'avait pas voulu user de son droit de réponse.

De même, je me réserve le droit d'intenter un procès à l'égard de M. Khéchine selon les termes des articles 12, 13 et 14 du Décret-loi n°2011-115 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'édition.

Lotfi Mansour